



Délimitation réglementaire des zones humides sur le secteur de l'ancien étang d'Ougney au sein du PLUi de la Communauté de communes Jura Nord



Date : 17 février 2023
DCI ENVIRONNEMENT - AGENCE BOURGOGNE :
5A, rue Jacques Daguerre – Joseph Jacquard
21 300 CHENÔVE
Tél. 03 80 27 08 94

Date de la mise à jour	N° de version	Rédacteur	Commentaire
13/02/2023	1	Pauline Lefebvre (Cheffe de projet)	Rédaction
17/02/2023	1	Maël GILLES (Responsable pôle GEMAPI)	Contrôle qualité de l'ensemble du document.

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION	4
A.	Contexte de l'étude	4
II.	METHODOLOGIE.....	4
A.	Delimitation et caractérisation des zones humides	4
B.	Limites rencontrées.....	7
III.	RESULTAT DES PROSPECTIONS	7
A.	Ancien étang de Bresilley à Ougney	7
IV.	LIVRABLES	11
A.	Les cartographies.....	11
B.	Données Informatiques.....	11

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1: Critères d'hydromorphologie des sols de zones humides – Source (Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA), 1981°).....	6
Figure 2: Prospection dans le cadre de la réalisation d'un inventaire de zone humide intercommunal : sondage pédologique, caractérisation et usage de la saisie sur tablette (DCI Environnement)	6
Figure 3 : Etang d'Ougney représenté par le point Orange sur la photographie aérienne 1950-1965 - Source : Remontez le temps.	7
Figure 4 : Etang d'Ougney représenté par le point Orange sur la photographie aérienne 2000-2005 - Source : Remontez le temps.	8
Figure 5 : Sondage 31 caractéristique de zone humide.	8
Figure 6 : Ancien étang d'Ougney.	9
Figure 7 : Sondage 33 non caractéristique de zone humide.	9
Figure 10 : Zone humide et sondages pédologiques sur la zone de l'ancien étang d'Ougney.	10

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Sondages pédologiques réalisés au sein de la zone à urbaniser.	8
---	---

I. INTRODUCTION

A. CONTEXTE DE L'ETUDE

La Communauté de Communes Jura Nord regroupe 33 communes et compte environ 11 500 habitants en 2019. Elle est concernée par le SDAGE Rhône-méditerranée 2022-2027.

DCI Environnement a été mandaté pour réaliser l'inventaire des zones humides sur les zones à urbaniser dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Dans ce cadre, un inventaire des zones humides a été effectué sur le secteur de l'ancien étang d'Ougney afin déterminer son caractère humide ainsi que les terrains limitrophes.

II. METHODOLOGIE

A. DELIMITATION ET CARACTERISATION DES ZONES HUMIDES

Définition des zones humides

Le Code de l'Environnement précise que les zones humides sont définies en tant que « *terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* » (Art. L.211-1).

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié vient préciser les deux critères de délimitation des zones humides, en instaurant une liste d'espèces indicatrices et d'habitats, une méthode de relevés floristiques, une détection de l'hydromorphie selon les critères du GEPPA (Groupe d'Etude de Pédologie Pure et Appliquée) ainsi qu'un protocole de terrain à respecter.

Dans le cadre de la présente étude, la délimitation des zones humides s'appuiera à la fois :

- Sur un critère pédologique (identification des types de sol à travers des sondages à la tarière).
- Sur un critère de végétation quand les espèces présentes à cette période de l'année le permettraient (relevé des habitats naturels) ;

Ce diagnostic vise à confirmer ou infirmer la présence de zones humides au sein des zones à urbaniser dans le cadre de l'élaboration du PLUi CC Jura Nord.

Période d'étude

La délimitation des zones humides sur le territoire de la Communauté de communes Jura Nord a été réalisé **durant la semaine du 30 janvier au 2 février 2023.**

Les sondages pédologiques ont donc été réalisés en période de nappe relativement haute, après des épisodes de pluie et de neige.

La période d'inventaire n'étant pas adapté à la définition des zones humides selon le critère végétation selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, seuls des relevés d'habitats et l'indication des espèces indicatrices de zone humide ont été réalisés.

Méthode de délimitation

Critère de végétation

La définition d'une zone humide au sens de la loi sur l'eau mentionne la présence d'une végétation dominée par des plantes hygrophiles, c'est-à-dire des plantes plus compétitives que les autres dans des milieux engorgés et où la présence de l'eau est déterminante. La liste des taxons considérés comme hygrophiles et indicateurs de zones humides en France Métropolitaine est inscrite à l'annexe II table A de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides. L'annexe II table B présente quant à elle la liste des habitats indicateurs de zones humides.

On considérera ainsi que la zone prospectée est un milieu humide si l'on observe :

- Un habitat naturel caractéristique de milieux humides (= communautés végétales caractéristiques de milieux humides) ;
- Des espèces végétales indicatrices de milieux humides recouvrant plus de 50 % de la surface de la zone étudiée.

Pour ce critère, les végétations et habitats caractéristiques de zone humide ont été identifiés quand cela été possible malgré la période d'inventaire.

Critère pédologique

Le critère pédologique permet de définir la présence régulière ou non d'eau dans le sol à partir de prélèvements effectués à la tarière. Certains types de sols comme les histosols et réductisols se caractérisent par un engorgement permanent ou quasi-permanent. D'autres sols, soumis à engorgement temporaire, se caractérisent par la présence de traces d'oxydation et de réduction qui varient et s'intensifient selon la saturation du milieu en eau. C'est notamment le cas des sols rédoxiques, qui présentent des degrés d'hydromorphie variables.

Ainsi les critères à observer pour qualifier un sol de zone humide sont les suivants :

- Présence d'un horizon histique (tourbeux) débutant à la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 40 cm ;
- Présence de traits réductiques qui débutent à moins de 50 cm et se prolongeant jusqu'à 120 cm de profondeur ;
- Présence de traits rédoxiques qui débutent à moins de 50 cm, se prolongent ou s'intensifient en profondeur, et des traits réductiques apparaissent entre 80 cm et 120 cm ;
- Présence de traits rédoxiques qui débutent à moins de 25 cm de profondeur et se prolongent et s'intensifient en profondeur. La liste de ces sols indicateurs de zones humides est présente en annexe I de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 01/10/2009.

La figure ci-après présente les différents types de classes d'hydromorphologie établies d'après le Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA) et référencés à l'arrêté.

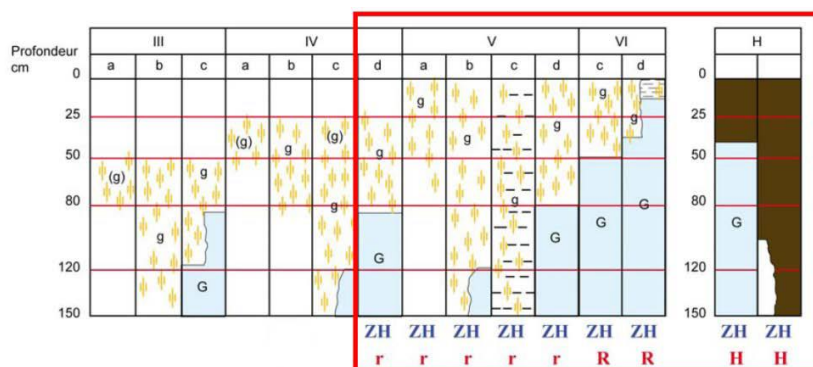


Figure 1: Critères d'hydromorphologie des sols de zones humides – Source (Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA), 1981 °)

Sondage pédologique présentant des caractéristiques de ZH (@ DCI

Cette analyse pédologique, réalisée via des sondages à la tarière à main, permet de fixer les contours de la zone humide. Pour cela, l'ensemble des zones à urbaniser de la communauté de communes Jura Nord a fait l'objet de sondages pédologiques puis suivant leur caractère humide des transects ont été réalisés jusqu'à la limite de la zone supposée être humide, déterminée à partir du relief ou de caractéristiques d'humidité (inondation, ...).

Caractérisation des zones humides et analyse de l'état de conservation

Suite à l'identification des limites de la zone humide, celle-ci est caractérisée. Pour cela, nous notons des éléments tels que l'habitat, l'utilisation de la parcelle ou encore les arrivées/ sorties d'eau pouvant être observés.



Figure 2: Prospection dans le cadre de la réalisation d'un inventaire de zone humide intercommunal : sondage pédologique, caractérisation et usage de la saisie sur tablette (DCI Environnement)

B. LIMITES RENCONTREES

La période de prospection des zones humides de la communauté de communes Jura Nord, durant le mois de janvier 2023, était particulièrement adapté au critère de délimitation pédologique de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

A l'inverse, cette période hivernale ne permet pas d'identifier les zones humides selon le critère de végétation. Nous pouvons tout de même considérer que la combinaison du critère pédologique avec l'intégration des données de végétation présentes en janvier permet d'avoir une idée assez précise de la présence de zones humides au sein des zones à urbanisation de la communauté de communes Jura Nord.

III. RESULTAT DES PROSPECTIONS

Les prospections de terrains ont confirmé la présence de zones humides au sein de l'ancien étang d'Ougney mais pas sur les terrains limitrophes.

A. ANCIEN ETANG DE BRESILLEY A OUGNEY

Sur la commune d'Ougney, un secteur est catégorisé en tant qu'étang par la DREAL. Cependant, ce secteur n'est pas en eau depuis 1950-1965, ce qui peut être visualisé grâce aux photographies aériennes de cette période.



Figure 3 : Etang d'Ougney représenté par le point Orange sur la photographie aérienne 1950-1965 - Source : Remontez le temps.



Figure 4 : Etang d'Ougney représenté par le point Orange sur la photographie aérienne 2000-2005 - Source : Remontez le temps.

Des investigations sur le caractère humide du secteur ont donc été réalisées pour un futur projet de station d'épuration sur la commune.

Tableau 1 : Sondages pédologiques réalisés au sein de la zone à urbaniser.

Sondage	Présence de Pseudo-gley avant 25cm	Présence de Gley avant 50cm	Sol caractéristique de ZH	Couche géologique
31	vrai	faux	vrai	Argiles résiduelle et sables argileux, graviers et galets siliceux (terrasses de Viriat, Marnes de Bresse)
32	faux	faux	faux	
33	faux	faux	faux	Alluvions récentes (actives ou stabilisées) indifférenciées, graviers, sables, argiles
34	faux	faux	faux	Argiles résiduelle et sables argileux, graviers et galets siliceux (terrasses de Viriat, Marnes de Bresse)

Un seul sondage pédologique a été effectué au niveau du point le plus haut de l'ancien étang pour deux raisons :

- Le caractère humide de ce sondage était fortement marqué
- Le fond de l'ancien étang, délimité facilement grâce à la végétation arbustive de son contour ; était entièrement recouvert d'une végétation caractéristique de zone humide.

L'ancien étang a donc été classé en tant que zone humide avérée (cf. cartographie des pages suivantes).



Figure 5 : Sondage 31 caractéristique de zone humide.



Figure 6 : Ancien étang d'Ougney.

D'autres sondages pédologiques ont cependant été effectués aux abords de l'étangs, dans les parcelles de prairies mésophiles permanentes.

L'ensemble de ces sondages n'est pas caractéristique de zone humide. Cette absence de zone humide peut s'expliquer par la hauteur des terrains par rapport à l'étang d'Ougney mais également par la présence de fossés et d'un chenal qui drainent les parcelles alentours.

Les secteurs de prairies permanentes aux alentours de l'ancien étang de Bresilley à Ougney ne sont donc pas caractéristiques de zone humide selon le critère pédologique et selon la végétation présente en janvier 2023 (cf. cartographie des pages suivantes).



Figure 7 : Sondage 33 non caractéristique de zone humide.

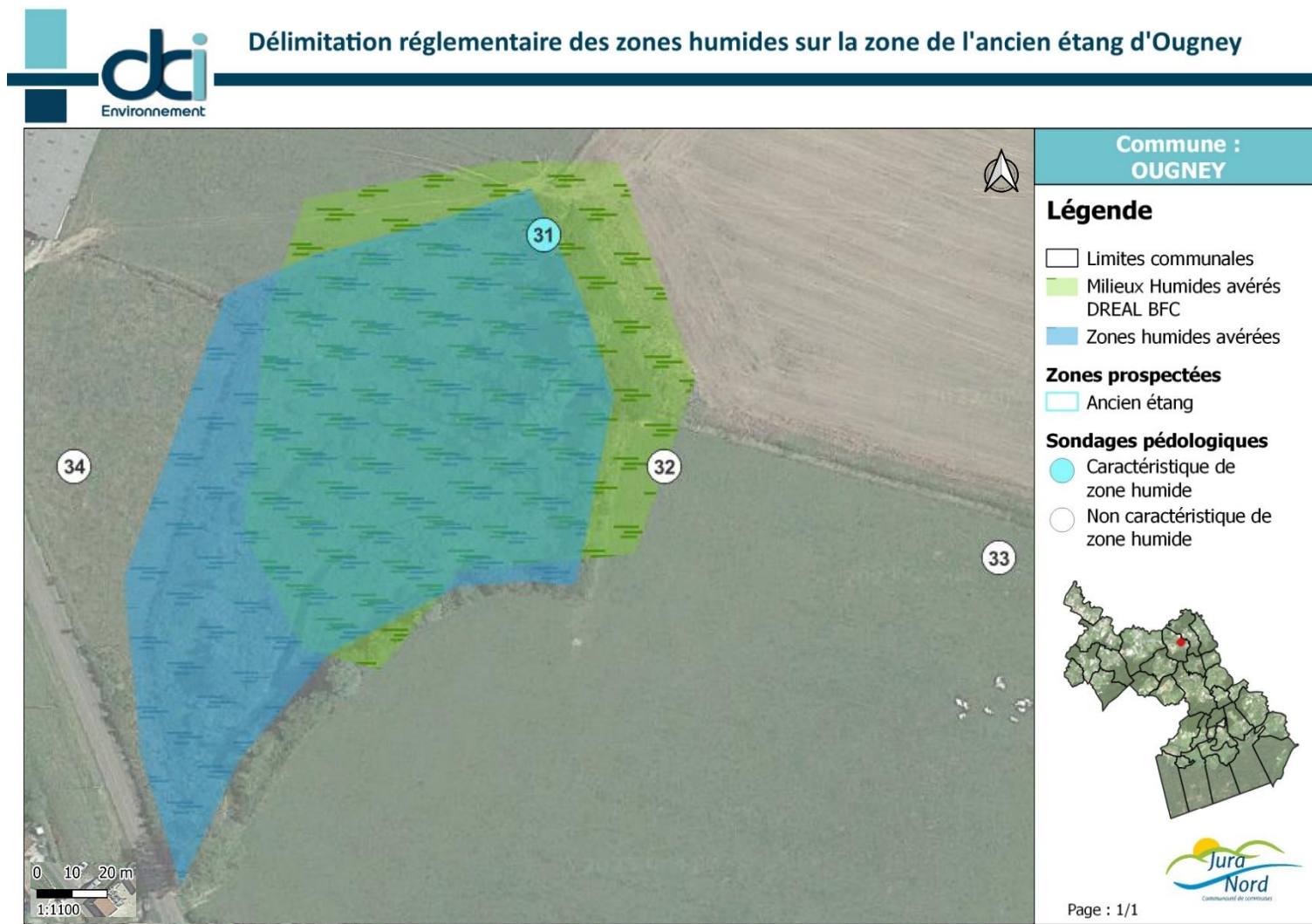


Figure 8 : Zone humide et sondages pédologique sur la zone de l'ancien étang d'Ougney.

IV. LIVRABLES

A. LES CARTOGRAPHIES

Un atlas cartographique des zones étudiées a été produit pour cette étude. Les cartes comprises dans cet atlas sont également intégrées au rapport.

B. DONNEES INFORMATIQUES

La base de données SIG comporte les couches suivantes :

- Pt_sondage : Cette couche regroupe comprend les sondages réalisés ainsi que le caractère humide ou non de ces sondages.
- Zones_humides_averées : Cette couche comprend les périmètres des zones humides avérées lors des investigations.
- Milieux_Humides_averés_pole_MH_BFC : Cette couche comprend le périmètre des milieux humides avérés identifiés par la DREAL Bourgogne Franche-Comté par le Pôle Milieux humides.
- Milieux_Humides_potentiels_pole_MH_BFC : Cette couche comprend le périmètre des milieux humides potentiels